

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le quatrième jour de février deux-mille-dix-neuf, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

1.0- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 19-016

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 séance ordinaire du 14 janvier 2019

4.0 ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses de janvier 2019

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LECTURE DU COURRIER

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 dépôt liste des propriétés destinées à la vente pour taxes

7.2 acceptation des coûts – Prog. aide à l'entretien réseau routier

7.3 projets admissibles TECQ 2019-2023

8.0 TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits

8.2 achat tracteur Kubota

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE : aucun point à l'ordre du jour

10.0 URBANISME

10.1 don CEC 2019

10.2 formations IBE

10.3 vente de terrain 320 Princ

10.4 acceptation du plan de développement domiciliaire par WSP

11.0 VARIA

. achat de 10 tables aréna

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0-ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 séance ordinaire du 14 janvier 2018

Rés. 19-017

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4.0-ADOPTION DES COMPTES

4.1- dépenses de janvier 2019

Rés. 19-018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 117 266,15\$ plus 15 613,24\$ en salaires pour la période 1.

ADOPTÉE

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

Rés. 19-019

ADHÉSION SAE PLUS

CONSIDÉRANT QUE:

- . Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000\$/an dans les SAE et ce depuis plus de 10 ans.
- . La fin du financement de Québec en Forme est prévu pour le 30 juin 2018;
- . Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur);
- . À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;
- . Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action.
- . La MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base.
- . La MRC comptait en 2018, 18 SAE Plus sur une possibilité de 20.
- . Les municipalités participantes recevront les services de formation aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été.
- . 13 municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

QUE la municipalité de Courcelles s'engage à payer le montant de base de 800\$ les autres frais étant de la responsabilité du comité de loisirs : achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), formation en secourisme et formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur-adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offertes par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie.
- T-shirt SAE Plus un par animateur
- Des ateliers humoristiques gratuits
- Location de capsules d'animation gratuite à la MRC
- Accès aux applications de l'Association des camps du Québec
- Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique etc.

ADOPTÉE

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1-dépôt liste des propriétés destinées à la vente pour taxes

7.2-acceptation des coûts – Prog. aide à l'entretien réseau routier

7.3-projets admissibles TECQ 2019-2023

Rés. 19-020

VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : TRANSMISSION MRC

ATTENDU QUE quatre propriétés présentent un arrérage de taxes important et qu'il y a lieu de recouvrer ces sommes avant prescription.

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les matricules suivants soient transmis à la MRC pour qu'elle procède à l'enregistrement de ces immeubles en vue de la prochaine vente pour non-paiement de taxes :

6781-53-7527 : 326 rue Principale, Courcelles : 3 326,18\$

6781-17-2057 : 169 rue Principale, Courcelles : 1 576,94\$

6583-11-8853 : 25 rue Principale, Courcelles : 2 589,59\$

6781-36-9871 : 121 av du Domaine, Courcelles : 1 502,32\$

À cela s'ajoute les taxes de l'année en cours ainsi que l'intérêt dû au 13 juin, jour de la vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers et taxes scolaires s'il y a lieu.

ADOPTÉE

Rés. 19-021

TRAVAUX PROG. AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants : 6^e rang, 8^e rang Nord et sud et rang des Fortier, pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Rés. 19-022

MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Martin Boulanger

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1- engagement de crédits

8.2- achat tracteur Kubota

Rés. 19-023

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ENL. NEIGE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE soit autorisée une dépense de 5 000\$ pour carburant et de 1 500\$ pour entretien de véhicules et divers.

ADOPTÉE

Rés. 19-024

ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA, SOUFFLEUR & GRATTE

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition d'achat d'un tracteur Kubota multi fonctionnelle pour petits travaux;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : André Drouin

QUE la Municipalité procède à l'achat d'un tracteur Kubota no B2650, d'un souffleur no B2781B et d'une gratte 60'' no RB1660, le tout chez garage Oscar Brochu pour la somme de 20 948,10\$ plus taxes.

ADOPTÉE

9.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE aucun point à l'ordre du jour

10.0 URBANISME

10.1 don CEC 2019

10.2 formations IBE

10.3 vente de terrain 320 Princ

10.4 acceptation plan de développement domiciliaire par WSP

Rés. 19-025

DON AU COMITÉ ÉCONOMIQUE DE COURCELLES

CONSIDÉRANT la mission du comité économique de Courcelles, soit l'attraction de nouveaux citoyens dans le but d'augmenter la population;

Il est proposé par : André Drouin

Appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un don de 3 720\$ soit versé au comité afin qu'il poursuive sa mission.

ADOPTÉE

Rés. 19-026

AUTORISATION DE FORMATIONS ET RENCONTRES : INSPECTEUR EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE des formations pour le service d'urbanisme sont offertes dans notre secteur;

ATTENDU QUE les frais encourus sont répartis entre les municipalités utilisatrices des services de M. Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : André Drouin

QUE la municipalité de Courcelles autorise M. Jean-François Boulet à assister aux formations suivantes :

13-14 mars 2019 : Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire (Bromont)

28 mars 2019 : rencontre annuelle de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic

23 avril 2019 : Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles (Saint-Georges)

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts, soit 1/5 des frais afférents.

ADOPTÉE

19-027

VENTE DE TERRAIN : MOULAY HICHAM MOUATADID

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des élus présents

QUE la Municipalité cède à M. Moulay Hicham Mouatadid le terrain portant le no de lot 4 023 365 pour la somme de 7 000\$. Le contrat devra inclure une clause à l'effet que l'acquéreur devra construire une maison en dedans d'un délai de 2 ans, passé ce délai si le terrain demeure vacant une taxe foncière sera appliquée sur une évaluation équivalente à 150 000\$ qui s'ajoutera à l'évaluation du terrain.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, ils sont aussi autorisés à signer l'acte de vente au nom de la Municipalité de Courcelles.

ADOPTÉE

Rés. 19-028

ACCEPTATION DE PLANS ET DEVIS : NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le conseil municipal accepte les plans et devis du développement résidentiel à l'ouest de l'avenue du Domaine, déposés par WSP en date du 21 janvier 2019. Le tout sera présenté au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour une autorisation en vertu de l'article 32.

ADOPTÉE

11.0 VARIA

. achat de 10 tables aréna

Rés. 19-029

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : 10 TABLES ARÉNA

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QU'une dépense de 1 200\$ soit autorisée pour l'achat de 10 tables pliantes de 8' pour l'aréna.

ADOPTÉE

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.